



THORIGNY

marne

VILLE DE THORIGNY SUR MARNE

Le Conseil Municipal réuni le Jeudi 30 novembre 2023 sous la Présidence de Monsieur MANUEL DA SILVA, Maire, à Thorigny-sur-Marne, a:

- Adopté la décision modificative n°2 (Ville)
- Autorisé le versement d'un acompte sur subvention à la Caisse des Ecoles
- Autorisé le versement d'un acompte sur subvention au CCAS
- Autorisé l'ouverture anticipée des crédits
- Approuvé la constitution d'une provision pour créances douteuses
- Décodé l'admission en non valeur de plusieurs titres
- Approuvé les nouveaux statuts de Marne et Gondoire
- Autorisé le Maire à signer les conventions avec les bailleurs concernant la gestion en flux des logements
- Créé le Conseil des droits et des devoirs des familles
- Fixé le tarif des stages sportifs à 10€
- Fixé la rémunération et décidé de recruter des recenseurs
- Donné un avis défavorable au SDRIF-E
- Approuvé la rétrocession des voiries des Sauvières dans le patrimoine de la Ville
- Demandé une subvention à la Région pour le dossier des Cours Oasis
- Demandé une subvention à l'Agence de l'Eau pour le dossier des Cours Oasis
- Demandé une subvention DETR pour l'ascenseur école Gambetta
- Demandé une subvention à la Région pour le dossier du City Stade
- Instauré une prime d'inflation selon condition pour les agents
- Autorisé le Maire à signer la convention de police pluri-communale et pris acte de la future convention de coordination

Le Maire,
Manuel DA SILVA

